

Démarche : Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi)

Organisme : En attente de saisi

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Dépôt d'une candidature à l'appel à projets national dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Plein Emploi. L'objectif de ce dispositif est d'appuyer le déploiement d'actions permettant « d'aller vers » les publics qui ne sont pas ou peu en contact avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi et de leur proposer des temps de remobilisation et, le cas échéant, des parcours intégrés d'accompagnement intensif, afin de favoriser un raccrochage aux dispositifs de droit commun ou le retour à l'emploi ou à la formation des publics ciblés.

J'ai pris connaissance du mode d'emploi pour renseigner le formulaire de demande

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'ai pris connaissance de l'AMI spécifique à la région dans laquelle se déroule le projet

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

DREETS - Région dans laquelle se déroule le projet (instruction de candidature)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ AUVERGNE RHONE ALPES

☐ BOURGOGNE FRANCHE COMTE

☐ BRETAGNE

☐ CENTRE VAL DE LOIRE

☐ CORSE

☐ GRAND EST

☐

- ☐ GUYANE
- ☐ HAUTS DE FRANCE
- ☐ ILE DE FRANCE
- ☐ LA REUNION
- ☐ MARTINIQUE
- ☐ MAYOTTE
- ☐ NORMANDIE
- ☐ NOUVELLE AQUITAINE
- ☐ OCCITANIE
- ☐ PAYS DE LA LOIRE
- ☐ PROVENCE ALPES COTE D AZUR

Partie 1 - Présentation de l'opérateur

Etes-vous un opérateur isolé ou un consortium?

Le chef de file du consortium reste l'interlocuteur principal de l'État et est le garant du respect des engagements des autres membres du consortium.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Opérateur isolé
- ☐ Consortium

Combien d'entités juridique distinctes contient le consortium ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ 2
- ☐ 3
- ☐ 4
- ☐ 5
- ☐ 6
- ☐ 7
- ☐ 8
- ☐ 9
- ☐ 10

SIRET de l'opérateur
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse de l'opérateur

Celui du chef de file, si consortium.

Nom d'usage de l'opérateur

Nom du/de la représentant.e légal.e

Prénom du/de la représentant.e légal.e

Fonction du/de la représentant.e légal.e

N° de téléphone du/de la représentant.e légal.e

Adresse e-mail du/de la représentant.e légal.e

Pièce d'identité du/de la représentant.e légal.e du porteur du projet

Est-ce que le/la représentant.e légal.e est différent du/de la déposant.e?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pouvoir de signature

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Nom du/de la déposant.e

Prénom du/de la déposant.e

Adresse e-mail du/de la déposant.e

Pièce d'identité du/de la déposant.e

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Date de création de l'opérateur

Celle du chef de file, si consortium.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de création de l'opérateur

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts signés de l'opérateur

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Forme juridique de l'opérateur

Celle du chef de file, si consortium.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association loi 1901

☐ Collectivités territoriales ou leurs établissements

☐ Établissement public

☐ Organisme de droit privé à but lucratif

☐ Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

Objet social de l'opérateur (celui du chef de file, si consortium)

Description des activités habituelles de la structure.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Description de l'organisation prévue pour assurer le bon déploiement du projet par le consortium

Une description des rôles de chaque co-opérateur est attendue.

Identité d'un co-opérateur

SIRET du co-opérateur

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom d'usage du co-opérateur

Adresse du co-opérateur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Forme juridique du co-opérateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association loi 1901

☐ Collectivités territoriales ou leurs établissements

☐ Établissement public

☐ Organisme de droit privé à but lucratif

☐ Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Référentiels d'actions proposés par le co-opérateur

Cette question s'adresse aux activités du co-opérateur et non à l'intégralité des opérateurs du projet. Repérage et coordination étant des référentiels d'actions obligatoires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Repérage

☐ Remobilisation

☐ Accompagnement global

☐ Coordination

Nom du contact du co-opérateur

Prénom du contact du co-opérateur

Fonction du contact du co-opérateur

N° de téléphone du contact du co-opérateur

Adresse e-mail du contact du co-opérateur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de Mandat

Lettre(s) de mandat des membres du consortium du projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium

Taille maximale : 10 Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document attestant du pouvoir de signature du co-opérateur

Document attestant du pouvoir de signature de l'opérateur dans le cadre d'une délégation de signature (s'il est différent du représentant.e légal.e). Le document est à prévoir pour chaque signataire de la convention.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

SIRET du co-opérateur
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom d'usage du co-opérateur

Adresse du co-opérateur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Forme juridique du co-opérateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association loi 1901

☐ Collectivités territoriales ou leurs établissements

☐ Établissement public

☐ Organisme de droit privé à but lucratif

☐ Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légal.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Référentiels d'actions proposés par le co-opérateur

Cette question s'adresse aux activités du co-opérateur et non à l'intégralité des opérateurs du projet. Repérage et coordination étant des référentiels d'actions obligatoires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Repérage

☐ Remobilisation

☐ Accompagnement global

☐ Coordination

Nom du contact du co-opérateur

Prénom du contact du co-opérateur

Fonction du contact du co-opérateur

N° de téléphone du contact du co-opérateur

Adresse e-mail du contact du co-opérateur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de Mandat

Lettre(s) de mandat des membres du consortium du projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium constitué pour le projet.

Taille maximale : 10 Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document attestant du pouvoir de signature du co-opérateur

Document attestant du pouvoir de signature de l'opérateur dans le cadre d'une délégation de signature (s'il est différent du représentant.e légal.e). Le document est à prévoir pour chaque signataire de la convention.

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

SIRET du co-opérateur
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom d'usage du co-opérateur

Adresse du co-opérateur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Les 2 derniers exercices comptables certifiés par un commissaire aux comptes

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Forme juridique du co-opérateur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Association loi 1901

☐ Collectivités territoriales ou leurs établissements

☐ Établissement public

☐ Organisme de droit privé à but lucratif

☐ Organisme de droit privé à but non lucratif (coopérative, fondation, GIE etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ PV de la dernière Assemblée Générale

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document prouvant la nomination du/de la représentant.e légal.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ KBIS datée de moins de 6 mois

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Derniers statuts constitutifs de la structure signés par le/la président.e

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Référentiels d'actions proposés par le co-opérateur

Cette question s'adresse aux activités du co-opérateur et non à l'intégralité des opérateurs du projet. Repérage et coordination étant des référentiels d'actions obligatoires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Repérage

☐ Remobilisation

☐ Accompagnement global

☐ Coordination

Nom du contact du co-opérateur

Prénom du contact du co-opérateur

Fonction du contact du co-opérateur

N° de téléphone du contact du co-opérateur

Adresse e-mail du contact du co-opérateur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de Mandat

Lettre(s) de mandat des membres du consortium du projet l'autorisant à les représenter au nom du consortium constitué pour le projet.

Taille maximale : 10 Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document attestant du pouvoir de signature du co-opérateur

Document attestant du pouvoir de signature de l'opérateur dans le cadre d'une délégation de signature (s'il est différent du représentant.e légal.e). Le document est à prévoir pour chaque signataire de la convention.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Accord de consortium

Déposer le document précisant les rôles et responsabilités de chaque membre du consortium (le modèle mis à disposition est facultatif).

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant

Partie 2 - Présentation du projet

1. Présentation du responsable de projet

Nom du contact opérationnel du projet

Indiquer ici les coordonnées du contact du projet si elles diffèrent de celle du représentant.e légal.e

Prénom du contact opérationnel du projet

Fonction du contact opérationnel du projet

N° de téléphone du contact opérationnel du projet

Adresse e-mail du contact opérationnel du projet

2. Description générale du projet

Nom du projet

Description globale du projet

Description sommaire du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de synthèse du projet

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.

Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 2

Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 3

Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet Année civile 4

Nombre total d'ETP mobilisés sur le projet

Cette valeur doit correspondre au nombre d'ETP mobilisés tout au long du projet.

Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 2

Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 3

Nombre total de bénéficiaires entrés en Année civile 4

Nombre total de bénéficiaires du projet

Cette valeur doit correspondre à la somme des nombres totaux de bénéficiaires du projet Année 1, 2, 3 et 4.

Le champ d'action du projet est-il multi-départemental ou départemental?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Départemental
- ☐ Multi-départemental

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Ain
- ☐ Allier
- ☐ Ardèche
- ☐ Cantal
- ☐ Drôme
- ☐ Isère
- ☐ Loire
- ☐ Haute-Loire
- ☐ Puy-de-Dôme
- ☐ Rhône
- ☐ Savoie
- ☐

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Côte-d'Or
- ☐ Doubs
- ☐ Jura
- ☐ Nièvre
- ☐ Haute-Saône
- ☐ Saône-et-Loire
- ☐ Yonne
- ☐ Territoire de Belfort

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Côtes-d'Armor
- ☐ Finistère
- ☐ Ille-et-Vilaine
- ☐ Morbihan

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Cher
- ☐ Eure-et-Loir
- ☐ Indre
- ☐ Indre-et-Loire
- ☐ Loir-et-Cher
- ☐ Loiret

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Corse-du-Sud
- ☐ Haute-Corse

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Ardennes
- ☐ Aube
- ☐ Marne
- ☐ Haute-Marne
- ☐

☐ Meuse

☐ Moselle

☐ Bas-Rhin

☐ Haut-Rhin

☐ Vosges

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Guadeloupe

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Guyane

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Aisne

☐ Nord

☐ Oise

☐ Pas-de-Calais

☐ Somme

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Paris

☐ Seine-et-Marne

☐ Yvelines

☐ Essonne

☐ Hauts-de-Seine

☐ Seine-Saint-Denis

☐ Val-de-Marne

☐ Val-d'Oise

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ La Réunion

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Martinique

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Mayotte

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Calvados

☐ Eure

☐ Manche

☐ Orne

☐ Seine-Maritime

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Charente

☐ Charente-Maritime

☐ Corrèze

☐ Creuse

☐ Dordogne

☐ Gironde

☐ Landes

☐ Lot-et-Garonne

☐ Pyrénées-Atlantiques

☐ Deux-Sèvres

☐ Vienne

☐ Haute-Vienne

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Ariège

☐ Aude

☐ Aveyron

☐ Gard

☐ Haute-Garonne

☐ Gers

☐ Hérault

☐ Lot

☐ Lozère

☐

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

☐ Pyrénées-Orientales

☐ Tarn

☐ Tarn-et-Garonne

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Loire-Atlantique

☐ Maine-et-Loire

☐ Mayenne

☐ Sarthe

☐ Vendée

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Alpes-de-Haute-Provence

☐ Hautes-Alpes

☐ Alpes-Maritimes

☐ Bouches-du-Rhône

☐ Var

☐ Vaucluse

Objectif par département

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ain

☐ Allier

☐ Ardèche

☐ Cantal

☐ Drôme

☐ Isère

☐ Loire

☐ Haute-Loire

☐ Puy-de-Dôme

☐ Rhône

☐ Savoie

☐ Haute-Savoie

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Côte-d'Or
- ☐ Doubs
- ☐ Jura
- ☐ Nièvre
- ☐ Haute-Saône
- ☐ Saône-et-Loire
- ☐ Yonne
- ☐ Territoire de Belfort

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Côtes-d'Armor
- ☐ Finistère
- ☐ Ille-et-Vilaine
- ☐ Morbihan

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Cher
- ☐ Eure-et-Loir
- ☐ Indre
- ☐ Indre-et-Loire
- ☐ Loir-et-Cher
- ☐ Loiret

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Corse-du-Sud
- ☐ Haute-Corse

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Ardennes
- ☐ Aube
- ☐ Marne
- ☐ Haute-Marne
- ☐ Meurthe-et-Moselle
- ☐ Meuse

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

☐ Moselle

☐ Bas-Rhin

☐ Haut-Rhin

☐ Vosges

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Guadeloupe

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Guyane

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Aisne

☐ Nord

☐ Oise

☐ Pas-de-Calais

☐ Somme

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Paris

☐ Seine-et-Marne

☐ Yvelines

☐ Essonne

☐ Hauts-de-Seine

☐ Seine-Saint-Denis

☐ Val-de-Marne

☐ Val-d'Oise

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ La Réunion

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Martinique

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Calvados
- ☐ Eure
- ☐ Manche
- ☐ Orne
- ☐ Seine-Maritime

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Charente
- ☐ Charente-Maritime
- ☐ Corrèze
- ☐ Creuse
- ☐ Dordogne
- ☐ Gironde
- ☐ Landes
- ☐ Lot-et-Garonne
- ☐ Pyrénées-Atlantiques
- ☐ Deux-Sèvres
- ☐ Vienne
- ☐ Haute-Vienne

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Ariège
- ☐ Aude
- ☐ Aveyron
- ☐ Gard
- ☐ Haute-Garonne
- ☐ Gers
- ☐ Hérault
- ☐ Lot
- ☐ Lozère
- ☐ Hautes-Pyrénées
- ☐

☐ Tarn

☐ Tarn-et-Garonne

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Loire-Atlantique

☐ Maine-et-Loire

☐ Mayenne

☐ Sarthe

☐ Vendée

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Alpes-de-Haute-Provence

☐ Hautes-Alpes

☐ Alpes-Maritimes

☐ Bouches-du-Rhône

☐ Var

☐ Vaucluse

Nombre de bénéficiaires total sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 1 sur ce département

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Nombre de bénéficiaires Année civile 2 sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 3 sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 4 sur ce département

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ain

☐ Allier

☐ Ardèche

☐ Cantal

- ☐ Drôme
- ☐ Isère
- ☐ Loire
- ☐ Haute-Loire
- ☐ Puy-de-Dôme
- ☐ Rhône
- ☐ Savoie
- ☐ Haute-Savoie

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Côte-d'Or
- ☐ Doubs
- ☐ Jura
- ☐ Nièvre
- ☐ Haute-Saône
- ☐ Saône-et-Loire
- ☐ Yonne
- ☐ Territoire de Belfort

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Côtes-d'Armor
- ☐ Finistère
- ☐ Ille-et-Vilaine
- ☐ Morbihan

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Cher
- ☐ Eure-et-Loir
- ☐ Indre
- ☐ Indre-et-Loire
- ☐ Loir-et-Cher
- ☐ Loiret

Département

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Corse-du-Sud

☐ Haute-Corse

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ardennes

☐ Aube

☐ Marne

☐ Haute-Marne

☐ Meurthe-et-Moselle

☐ Meuse

☐ Moselle

☐ Bas-Rhin

☐ Haut-Rhin

☐ Vosges

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Guadeloupe

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Guyane

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Aisne

☐ Nord

☐ Oise

☐ Pas-de-Calais

☐ Somme

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Paris

☐ Seine-et-Marne

☐ Yvelines

☐ Essonne

☐ Hauts-de-Seine

☐ Seine-Saint-Denis

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

☐ Val-de-Marne

☐ Val-d'Oise

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ La Réunion

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Martinique

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mayotte

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Calvados

☐ Eure

☐ Manche

☐ Orne

☐ Seine-Maritime

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Charente

☐ Charente-Maritime

☐ Corrèze

☐ Creuse

☐ Dordogne

☐ Gironde

☐ Landes

☐ Lot-et-Garonne

☐ Pyrénées-Atlantiques

☐ Deux-Sèvres

☐ Vienne

☐ Haute-Vienne

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ariège

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

- ☐ Aude
- ☐ Aveyron
- ☐ Gard
- ☐ Haute-Garonne
- ☐ Gers
- ☐ Hérault
- ☐ Lot
- ☐ Lozère
- ☐ Hautes-Pyrénées
- ☐ Pyrénées-Orientales
- ☐ Tarn
- ☐ Tarn-et-Garonne

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Loire-Atlantique
- ☐ Maine-et-Loire
- ☐ Mayenne
- ☐ Sarthe
- ☐ Vendée

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Alpes-de-Haute-Provence
- ☐ Hautes-Alpes
- ☐ Alpes-Maritimes
- ☐ Bouches-du-Rhône
- ☐ Var
- ☐ Vaucluse

Nombre de bénéficiaires total sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 1 sur ce département

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Nombre de bénéficiaires Année civile 2 sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 3 sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 4 sur ce département

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Ain
- ☐ Allier
- ☐ Ardèche
- ☐ Cantal
- ☐ Drôme
- ☐ Isère
- ☐ Loire
- ☐ Haute-Loire
- ☐ Puy-de-Dôme
- ☐ Rhône
- ☐ Savoie
- ☐ Haute-Savoie

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Côte-d'Or
- ☐ Doubs
- ☐ Jura
- ☐ Nièvre
- ☐ Haute-Saône
- ☐ Saône-et-Loire
- ☐ Yonne
- ☐ Territoire de Belfort

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Côtes-d'Armor
- ☐ Finistère
- ☐ Ille-et-Vilaine
- ☐ Morbihan

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Cher

☐ Eure-et-Loir

☐ Indre

☐ Indre-et-Loire

☐ Loir-et-Cher

☐ Loiret

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Corse-du-Sud

☐ Haute-Corse

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ardennes

☐ Aube

☐ Marne

☐ Haute-Marne

☐ Meurthe-et-Moselle

☐ Meuse

☐ Moselle

☐ Bas-Rhin

☐ Haut-Rhin

☐ Vosges

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Guadeloupe

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Guyane

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Aisne

☐ Nord

☐ Oise

☐

☐ Somme

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Paris

☐ Seine-et-Marne

☐ Yvelines

☐ Essonne

☐ Hauts-de-Seine

☐ Seine-Saint-Denis

☐ Val-de-Marne

☐ Val-d'Oise

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ La Réunion

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Martinique

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Mayotte

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Calvados

☐ Eure

☐ Manche

☐ Orne

☐ Seine-Maritime

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Charente

☐ Charente-Maritime

☐ Corrèze

☐ Creuse

☐ Dordogne

☐ Gironde

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

- ☐ Landes
- ☐ Lot-et-Garonne
- ☐ Pyrénées-Atlantiques
- ☐ Deux-Sèvres
- ☐ Vienne
- ☐ Haute-Vienne

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Ariège
- ☐ Aude
- ☐ Aveyron
- ☐ Gard
- ☐ Haute-Garonne
- ☐ Gers
- ☐ Hérault
- ☐ Lot
- ☐ Lozère
- ☐ Hautes-Pyrénées
- ☐ Pyrénées-Orientales
- ☐ Tarn
- ☐ Tarn-et-Garonne

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Loire-Atlantique
- ☐ Maine-et-Loire
- ☐ Mayenne
- ☐ Sarthe
- ☐ Vendée

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Alpes-de-Haute-Provence
- ☐ Hautes-Alpes
- ☐ Alpes-Maritimes
- ☐

☐ Var

☐ Vaucluse

Nombre de bénéficiaires total sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 1 sur ce département

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Nombre de bénéficiaires Année civile 2 sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 3 sur ce département

Nombre de bénéficiaires Année civile 4 sur ce département

Identification du périmètre d'intervention du projet

Le référentiel défini par arrêté prévoit plusieurs types d'intervention : repérage, remobilisation, accompagnement global ainsi que coordination. La candidature devra préciser l'ensemble des actions prévues et à quelles rubriques elles sont rattachées. A minima les projets devront comprendre des actions de repérage et coordination auxquelles s'ajouteront des actions de remobilisation et / ou d'accompagnement global.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Repérage : repérer les personnes qui ne sont pas connues, identifiées ou inscrites dans un parcours d'accompagnement mis en œuvre ou délégués par des institutions publiques pour les remettre en action. Les personnes déjà prises en charge dans un parcours d'accompagnement du réseau pour l'emploi ne pourront pas être éligibles à ce dispositif. Toutes les actions auprès des services sociaux, d'opérateurs chargés de l'accueil des primo-arrivants, associations locales etc... permettant de repérer des publics cibles de ce dispositif, sont comprises comme actions de repérage.
- ☐ Remobilisation : permettre aux personnes d'adopter une démarche active, de retrouver une motivation et de prendre confiance en elles en créant un lien de confiance durable avec leur référent de parcours. Lors de cette étape, l'opérateur proposera aux personnes accompagnées mais non inscrites auprès de l'opérateur France Travail de pouvoir le faire, afin d'être orientées vers un organisme référent du réseau pour l'emploi et de se voir proposer un diagnostic global.
- ☐ Accompagnement global : l'entrée dans la phase d'accompagnement se fait en articulation avec le processus d'inscription, d'orientation et d'accompagnement auprès du réseau pour l'emploi ; en fonction du parcours de la personne et de sa situation, elle peut se matérialiser de plusieurs manières : lorsque la situation de la personne nécessite d'agir immédiatement notamment sur la levée des freins sociaux, les actions nécessaires à la levée de ces freins peuvent se mettre en place sans préalable ; lorsque le temps de remobilisation a permis de lancer une dynamique et dès que cela apparaît possible et opportun, il est nécessaire d'accompagner la personne dans son inscription auprès de l'opérateur France Travail, qui donnera lieu à son orientation vers un organisme référent du réseau pour l'emploi et à la réalisation par celui-ci d'un diagnostic global. Cet accompagnement peut être réalisé, selon les situations individuelles et en fonction de l'écosystème local, dans un délai qui peut varier entre 3 et 5 mois après le début d'accompagnement. Un temps d'échange avec l'organisme désigné référent en charge du diagnostic global pourra alors être proposé pour faire le point sur la situation et définir conjointement la suite du parcours, le cas échéant dans une logique de co-accompagnement de la personne par les deux acteurs ; pour les personnes ainsi repérées, l'organisme référent privilégiera une suite de parcours chez l'opérateur de repérage. L'accompagnement peut comporter trois dimensions qui sont mises en œuvre selon l'offre de service de chaque opérateur et de sa complémentarité avec le réseau pour l'emploi. Accompagnement social : levée des freins sociaux qui entravent l'accès à l'emploi : logement, santé, mobilité, garde d'enfants, autres. Accompagnement professionnel selon deux modalités, en fonction des besoins de chaque personne accompagnée : individuel et/ou collectif ; ce volet comprend également le travail sur la valorisation des compétences (savoir-faire et savoir être notamment). Accompagnement des employeurs : ce volet permet de déployer des démarches auprès des futurs employeurs pour garantir un emploi durable.

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

- ☐ **Coordination** : la coordination comporte les activités périphériques qui ne concernent pas directement le bénéficiaire, mais qui sont indispensables à la réussite du projet. Il s'agit à la fois du pilotage et du reporting auprès de l'Etat, mais aussi du suivi des parcours des bénéficiaires et du lien avec les acteurs de l'écosystème qui interviennent dans le parcours, l'outillage et la montée en compétence des référents de parcours. Enfin, il s'agit de nouer et animer les relations partenariales avec le réseau pour l'emploi pour garantir des parcours sans couture.

Repérage

Décrire les modalités pratiques de repérage et de sourcing des publics visés.
Cet axe est obligatoire.

Remobilisation

Décrire les modalités pratiques de remobilisation.

Accompagnement global

Décrire les modalités pratiques d'accompagnement : individualisé, collectif, par promotion, au fil de l'eau, la durée d'accompagnement, l'intensité d'accompagnement (nombre moyen d'heures par semaine), ainsi que les activités proposées.

Coordination

Décrire les modalités pratiques de coordination.
Cet axe est obligatoire.

Public(s) ciblé(s) par le projet, prioritairement

En sélectionner trois maximum.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Allocataires des minima sociaux
- ☐ Personnes peu ou pas qualifiées
- ☐ Personnes habitant dans des quartiers politiques de la ville (QPV)
- ☐ Personnes habitant dans des zones de revitalisation rurale (ZRR)
- ☐ Personnes en situation de handicap
- ☐ Personnes ayant des problèmes de santé (troubles mentaux, addictions, maladies chroniques etc.)
- ☐ Jeunes de moins de 26 ans sans ressource / en rupture

Offre de repérage et de remobilisation (Article 7 de la LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 po

- ☐ Personnes en situation d'aide ou parents isolés
- ☐ Personnes étrangères primo-arrivantes, bénéficiaires de la protection temporaire ou demandeurs d'asile de plus de 6 mois
- ☐ Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)
- ☐ Personnes sous main de justice ou anciens détenus
- ☐ Personnes sans domicile fixe
- ☐ Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)
- ☐ Senior (+55 ans)

Sélectionner le ou les enjeux transversaux auxquels le projet est lié, le cas échéant.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Transition numérique
- ☐ Transition écologique et énergétique
- ☐ Égalité femmes/hommes
- ☐ Emploi des seniors
- ☐ Création et reprise d'entreprises
- ☐ Sport
- ☐ Culture

Sélectionner les freins sociaux levés par le projet.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Logement
- ☐ Santé
- ☐ Mobilité
- ☐ Garde d'enfants / seniors
- ☐ Accès au droit
- ☐ Autres

Si "autres", préciser.

Description du parcours du bénéficiaire

Le descriptif détaillé du parcours du bénéficiaire du point de vue de sa : durée, intensité, modalité (collectif, individuel).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Schéma du parcours type envisagé

Gouvernance du projet

Qui est impliqué ? Quels sont les objectifs communs ? Quels sont les moyens mis en œuvre (ETP, comités de pilotage, comités techniques...) pour que le projet fonctionne ? Qu'est-ce qui est prévu en terme de relations avec l'état ?

Les expertises et compétences humaines mobilisées pour le projet

Décrire les expertises et compétences humaines mobilisées pour le projet.

Les modalités de collaboration avec les membres du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L. 5311-7, notamment l'opérateur France Travail, les missions locales et les Cap emploi

Les modalités de collaboration avec les membres du réseau pour l'emploi mentionné à l'article L. 5311-7, notamment l'opérateur France Travail, les missions locales et les Cap emploi.

Les modalités de suivi du public cible permettant de garantir les conditions de reporting à l'Etat et aux acteurs de l'écosystème France travail dans la logique de raccrochage

Taux de sortie en emploi (tous types d'emploi confondus)

La valeur attendue est en pourcentage.

Taux de sortie en emploi durable (CDI et CDD de 6 mois et +)

La valeur attendue est en pourcentage.

Taux de sortie en création ou reprise d'entreprise

La valeur attendue est en pourcentage.

Taux de sortie en formation certifiante qualifiante

La valeur attendue est en pourcentage.

Taux de personnes inscrites à France Travail (après le début de l'accompagnement)

3. Calendrier prévisionnel du projet

Date prévisionnelle de début d'exécution du projet

Durée moyenne du parcours d'accompagnement (en mois)

12 mois maximum

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1

☐ 2

☐ 3

☐ 4

☐ 5

☐ 6

☐ 7

☐ 8

☐ 9

☐ 10

☐ 11

☐ 12

Date prévisionnelle de fin d'exécution du projet

4. Coût du projet

Coût total du projet

Pour les consortium, indiquer l'ensemble des coûts mobilisés pour le projet tout co-opérateur confondu et tout financeur confondu.

Coût prévisionnel Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût prévisionnel Année civile 2

Coût prévisionnel Année civile 3

Coût prévisionnel Année civile 4

Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 2

Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 3

Coût du projet pour le référentiel Repérage Année civile 4

Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 2

Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 3

Coût du projet pour le référentiel Remobilisation Année civile 4

Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 2

Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 3

Coût du projet pour le référentiel Accompagnement global Année civile 4

Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 2

Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 3

Coût du projet pour le référentiel Coordination Année civile 4

Détail du coût par opérateur et par année civile

SIRET de l'opérateur
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Coût Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût Année civile 2

Coût Année civile 3

Coût Année civile 4

SIRET de l'opérateur
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Coût Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût Année civile 2

Coût Année civile 3

Coût Année civile 4

SIRET de l'opérateur
SIRET

Forme juridique

Coût Année civile 1

Exemple: si votre projet démarre en 2024, l'Année civile 1 sera donc 2024.

Coût Année civile 2

Coût Année civile 3

Coût Année civile 4

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe financière du projet

Renseigner et redéposer le fichier modèle proposé.
L'utilisation du modèle fourni est obligatoire.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièces complémentaires pour l'instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Accord de partenariat ou lettre de soutien de au moins un des acteurs du réseau de l'emploi.

Un seul document de 10 Mo est admis. Si vous avez plusieurs fichiers, merci de les fusionner en un seul document avant de le joindre.